

JURITICE

-- FAQ --

FAQ



**Quelle maîtrise puis-je
avoir des droits
d'utilisation de mes
productions ?**

Catherine Guinoiseau
mardi 27 février 2007

Quelle maîtrise puis-je avoir des droits d'utilisation de mes productions ?

Lors d'une récente conférence, Michèle Dreschler (Inspectrice de l'Education Nationale - mission ENT) préconisait l'usage des licences "Creative Commons" pour le partage à titre gratuit des productions des enseignants.

Ces licences, déclinées en 6 contrats, autorisent la reproduction, la distribution et la communication des oeuvres au public en fonction de 4 paramètres :

- ▶ mention de l'auteur
- ▶ autorisation -ou pas- de commercialisation
- ▶ autorisation -ou pas- de modification
- ▶ conservation -ou pas- de la même licence pour diffusion

Pour en savoir plus : <http://fr.creativecommons.org/>

Ci-dessous le texte complet de la conférence...